



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnisation

Question écrite n° 19594

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la question de l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer par les rapatriés. Dans son avis rendu le 19 décembre dernier, le Conseil économique et social a annoncé qu'une quatrième loi d'indemnisation était inconcevable. Or, cette position ne répond pas aux attentes des associations de défense des rapatriés et s'oppose aux engagements pris par le président de la République lors de la campagne électorale. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre une indemnisation partielle ultime afin que le taux moyen d'indemnisation passe de 2,5 % à 4,79 %.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19594

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2501

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)